

---

## Les architectes en *coworking*. Ou le renouvellement d'une figure de l'architecte

*The Coworking space of architects, or the renewal of the architect's status*

Stéphanie Dadour et Lucie Perrier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/craup/5896>

DOI : [10.4000/craup.5896](https://doi.org/10.4000/craup.5896)

ISSN : 2606-7498

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Stéphanie Dadour et Lucie Perrier, « Les architectes en *coworking*. Ou le renouvellement d'une figure de l'architecte », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* [En ligne], 9|10 | 2020, mis en ligne le 28 décembre 2020, consulté le 24 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/craup/5896> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/craup.5896>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 janvier 2021.



*Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

---

# Les architectes en *coworking*. Ou le renouvellement d'une figure de l'architecte

*The Coworking space of architects, or the renewal of the architect's status*

Stéphanie Dadour et Lucie Perrier

---

- 1 En 2018, l'observatoire démographique et économique de la profession d'architecte publié par le conseil national de l'Ordre souligne le potentiel de développement du coworking chez les architectes :

Deux des modes de collaboration les plus utilisés par l'ensemble des répondants sont plus répandus chez les jeunes architectes. Il s'agit du coworking, utilisé par 30 % des répondants âgés de 18 à 44 ans contre 18 % de ceux âgés de 45 à 64 ans, et des réseaux sociaux, utilisés par 20 % des 18-44 ans contre 15 % des 45-64 ans. Ce sont là en effet des outils déjà répandus chez les jeunes générations en dehors de la profession d'architecte. Sachant qu'un effectif important d'architectes devrait partir à la retraite dans les prochaines années [...], on peut s'attendre à ce que ces proportions augmentent<sup>1</sup>.
- 2 La collaboration apparaît comme l'une des formes d'exercice transformant la pratique de l'architecture, permettant de faire l'hypothèse que le partage de l'espace et le choix du lieu y participent.
- 3 Dans cet article, le mot coworking est polysémique : il fait référence à une méthode d'organisation du travail (une méthode) ; il désigne un espace de travail partagé, souvent doté d'équipements mutualisés (un lieu et ses équipements) ; il est constitué de travailleurs qui ne font pas partie de la même entreprise (un réseau) ; il est caractérisé par sa volonté de générer des échanges, d'inciter à l'ouverture et à l'innovation (des pratiques). Le coworking est un dispositif, un mode d'organisation (défini par les trois premières dimensions – méthode, lieu et réseau) ayant un impact sur les pratiques des personnes qui y travaillent. Nous faisons référence à l'une ou l'autre de ses dimensions, selon la préposition utilisée : « en » coworking renvoie au dispositif par exemple, alors qu'« au » coworking signale le lieu.

- 4 Le coworking n'est pas spécifique à l'architecture : les métiers liés au numérique et aux industries créatives, qui y recourent plus volontiers<sup>2</sup>, fonctionnent également sur le mode « projet<sup>3</sup> », impliquant plusieurs personnes issues de différentes structures et métiers, dans un objectif partagé. Afin de se différencier d'une société civile de moyens (SCM) ou d'autres regroupements de structures n'ayant pour but que le partage d'espace et de fourniture de moyens, plusieurs coworking tentent de mettre en place un projet commun aux différents membres. Celui-ci est porté par un chef de projet, souvent nommé animateur ou gestionnaire, ayant pour tâche de gérer la transversalité des savoirs et de suivre au mieux les délais de son avancée. L'animateur est la personne qui anime le coworking, favorise les échanges, établit des relations entre les différentes personnes et entreprises membres, notamment par l'organisation de projets ou d'événements. Le gestionnaire est la personne qui porte la gestion administrative et s'assure du bon fonctionnement des équipements ou outils. Dans certains lieux, la même personne est à la fois chef de projet, animateur et gestionnaire. En 2016, le nombre des espaces de coworking en France est passé de 250 à 360 en l'espace d'un an<sup>4</sup>.
- 5 Notre travail explore les raisons qui encouragent certains architectes à s'installer ou à passer par les espaces de coworking : dans quelle mesure le coworking participe-t-il à la pratique de l'architecte, voire même à la traduction de certaines mutations des modes d'exercice ? Quels architectes s'y installent : existe-t-il une figure caractérisant l'architecte en situation de coworking ? Est-ce un modèle (économique, social ou autre) attractif pour les architectes ou une opportunité de travail ? Cet article ne cherche pas à retracer l'histoire ou la gestion managériale des agences en coworking, mais à saisir ce que les architectes tirent de ces lieux, notamment à un moment où la profession rencontre des modifications législatives et connaît des représentations dévalorisantes<sup>5</sup> : réduction de la mission des architectes au profit des entreprises de construction, exemption des concours par les bailleurs sociaux, amenuisement du rôle des architectes dans le marché public.
- 6 Les mots *coworking* et *architecte* sont centraux dans cette recherche. Notre terrain d'étude s'est constitué<sup>6</sup> à partir de recherches de ces mots-clefs via les moteurs de recherche sur Internet, cherchant la présence d'architectes dans des lieux de coworking en France et, d'autre part, de manière informelle, en contactant directement des coworking faisant la promotion de la présence d'architectes en leur sein (revue professionnelle, bouche-à-oreille...). Un premier inventaire d'une centaine de structures a été dressé et a permis d'obtenir une soixantaine de réponses, dont neuf étaient positives. Un premier entretien téléphonique a permis de s'assurer de certains impératifs : plus d'un an d'installation dans le lieu, le fondateur de l'agence se présentant comme architecte, au minimum trois projets développés (sans être nécessairement réalisés). Dans un deuxième temps, une analyse des sites web du coworking et de l'agence de l'architecte, notamment des discours et services offerts, a été menée. Puis, s'est déroulé le travail d'observation sur le lieu de travail d'une durée moyenne de 5 heures, ainsi que les entretiens semi-directifs. Ces derniers sont accompagnés de relevés habités ou de photographies.
- 7 Nous avons ainsi mené un travail de terrain avec sept architectes dont cinq situés à Paris, une à Annemasse, et une autre à Saint-Étienne. Ces architectes avaient moins de 40 ans et exerçaient au sein d'une petite structure de maximum trois personnes. Les statuts juridiques de leurs sociétés ne sont pas les mêmes : société à responsabilité limitée (SARL), société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), entreprise

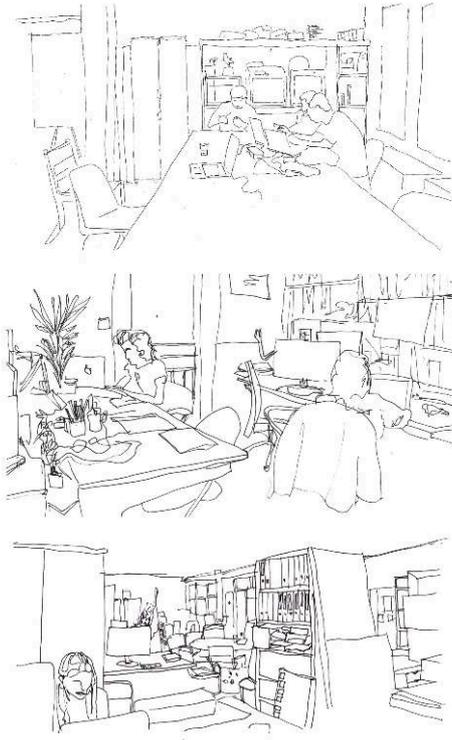
individuelle, autoentrepreneur ou association. À la question de savoir où ils travaillent, ces architectes affirment exercer dans des espaces de coworking.

- 8 Ces espaces affichent sur leur site web des appellations distinctes : pépinière d'entreprises, lieu convivial, tiers lieu, incubateur, fablab ou coworking. Théoriquement, les différences résident dans ce qui est mis à la disposition des locataires, mais en pratique, les limites sont plus poreuses et leurs manières de fonctionner plus ou moins similaires. Une pépinière offre local et moyens techniques aux activités du secteur tertiaire. Un incubateur est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprise, apportant un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement aux très jeunes entreprises. Un fablab est un lieu ouvert au public, mettant à disposition des outils et machines pour la conception et la réalisation de prototypes et d'objets.
- 9 Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des sept cas d'études de l'enquête.

INFOS AGENCE			INFOS COWORKING			
AGENCE	NBRE DE PERS.	STATUT JURIDIQUE	COWORKING présenté comme	VILLE	TYPLOGIE	LIEU OCCUPÉ PAR L'AGENCE
A	2	SARL	Pépinière d'entreprises	Annemasse	Coworking accompagnateur	Espace dans la pépinière / bureau fermé
B	3 +	Autoentrepreneurs / Association de fait	Lieu convivial multiprogrammatique	Paris 14	Coworking puriste	Espace fermé, bureau fixe
C	1	Autoentrepreneur	Fablab	Paris 19	Coworking puriste	Bureau nomade ouvert
D	1 +	Entreprise individuelle	Coworking	Paris 10	Coworking accompagnateur	Bureau fixe ouvert
E	1	SASU	Tiers lieu, incubateur	Saint-Étienne	Coworking puriste	Bureau fermé fixe
F	5	Association	Pépinière des métiers de la création de la ville	Paris 20	Coworking associatif	Bureau fixe ouvert
G	4	SARL	Coworking	Paris 9	Coworking puriste	Bureau fixe ouvert

- 10 Dans ces cas d'étude, tous les membres ont gratuitement accès à une photocopieuse, une machine à café, du mobilier (quelques fois de récupération), un espace de réunion indépendant des postes. Le cas C est particulier étant donné sa spécificité de fablab, alors que le F tente de se doter au fil du temps de petits équipements comme du matériel de sérigraphie.

Figure 1. Configuration spatiale des agences dans le coworking.



De haut en bas, espace nomade (agence C), bureau fixe fermé (agence B), bureau fixe open space (agence F).

Crédits : Lucie Perrier.

- 11 Dans ces lieux, les architectes côtoient d'autres métiers et sont fortement encouragés à créer des liens. Les configurations des lieux varient entre bureau fixe, nomade, fermé ou en *open space* (fig. 1) mais dans tous les cas, les usagers signent un contrat pour une occupation annuelle et souscrivent à un abonnement mensuel calculé selon le nombre de postes (souvent appelé « contribution ») – hormis le cas A où le calcul s'effectue selon le nombre de mètres carrés (un poste équivaut à 4, 6 mètres carrés selon les lieux). Selon les localisations, le matériel commun mis à disposition et la superficie, aucune structure ne débourse plus de 200 euros par mois par poste, à l'exception du cas D, dont le poste est plus généreux en termes d'espace, équivalent à plus ou moins le double des autres. Dans trois cas (F, C et G), les architectes interrogés jouent aussi un rôle dans la gestion du lieu de coworking.
- 12 De multiples disciplines<sup>7</sup> se sont intéressées au coworking, comme le management, la géographie, l'économie, la sociologie des réseaux et des métiers. Alors que les sciences de la gestion et du management se penchent sur les modes de gouvernance et l'innovation potentielle, les géographes mobilisent ces lieux pour comprendre les impacts à l'échelle territoriale et du point de vue de l'économie locale. Salué pour ses

ambitions de solidarité, d'économie collaborative ou pour le rapport qualité prix abordable pour les travailleurs indépendants<sup>8</sup>, le coworking est paradoxalement critiqué pour renforcer des pratiques d'exploitation du travail<sup>9</sup>. Ces lieux ouverts facilitent les rencontres imprévues et par conséquent sont sources de créativité et d'opportunités<sup>10</sup>, dirigées vers le monde extérieur et participant au développement et à l'animation des territoires<sup>11</sup>. Les postures d'ouverture, de partage à la fois vers la communauté et l'extérieur mises en avant par les uns sont décriées par les autres, parce qu'elles tendraient « à masquer le changement dans les relations capital/travail dans le régime néolibéral<sup>12</sup> ». La dimension collaborative demeure toutefois au centre des préoccupations : économie collaborative, du partage, innovation sociale... toutes à l'affût de meilleures conditions de travail et de vie<sup>13</sup>. Si cette dimension est évoquée dans nombre de recherches portant sur l'exercice et les pratiques des architectes, nous n'avons trouvé aucun texte scientifique en langues française ou anglaise portant sur la pratique des architectes en situation de coworking.

- 13 Dans cet article, nous nous intéressons donc particulièrement à l'apport du coworking à la pratique des architectes. L'espace de coworking, ce *microcluster*<sup>14</sup>, offre-t-il des opportunités aux architectes ? Nous étudierons les relations mises en place à travers le *networking*<sup>15</sup>, et particulièrement le réseau des liens sociaux, soit le *network sociality*, notion d'Andreas Wittel<sup>16</sup>, qui serait le propre de la ville *générique* au sens donné par Rem Koolhaas<sup>17</sup>. Si les liens communautaires, à savoir, entre autres, la stabilité, la cohérence, l'identification, l'histoire commune, se mesurent sur la durée, le récit collectif, ce réseau de liens sociaux, se définit plutôt par son caractère éphémère – bien qu'intense –, son caractère individuel, informatif plutôt que narratif, et sa dualité entre travail et jeu (*work and game*). Ainsi, les rapports à la socialisation, sa signification, sa durée et sa nature seront discutés.
- 14 Les apports de la littérature sur le travail dans les espaces de coworking nous amènent ainsi à élaborer deux hypothèses, aux fondements du plan de cet article : les espaces de coworking se présentent d'une part comme une pratique sociale servant avant tout à créer des liens sociaux ou d'appartenance à une communauté partageant certaines valeurs ; et d'autre part, comme un dispositif permettant de se positionner dans un milieu où de nombreux changements internes<sup>18</sup> sont en cours, notamment la tendance à la perte de vitesse de l'exercice libéral au profit de celui d'associé.

## Coworking : des valeurs partagées

- 15 Chez les architectes interrogés, le coworking répond avant tout à des impératifs économiques, leur permettant de sortir de l'isolement du travail à domicile<sup>19</sup>. Sachant qu'en 2011, 59 % des agences travaillent sans salariés<sup>20</sup>, plutôt que de subir la solitude et l'encombrement de l'espace de vie privée, l'installation dans un coworking est une solution à un prix relativement abordable permettant de travailler hors de chez soi. Dans la littérature, le coworking est conçu comme un mouvement caractérisé par des valeurs communes : la collaboration, la solidarité, l'ouverture, la communauté et la durabilité. Ces raisons et ces valeurs, récurrentes dans les discours, s'entremêlent sans signifier toutefois la même chose.
- 16 Ces valeurs se justifient au regard du rapport à l'autre. Selon les situations rencontrées, elles sont nuancées par des relations allant d'un rapport de voisinage à la création d'une communauté. En effet, elles peuvent être de l'ordre d'une rencontre dans les

couloirs pour échanger sur les projets des uns et des autres, sans toutefois y travailler ensemble, comme l'explique l'architecte A :

[...] discuter projet [...]. Juste en se croisant dans les couloirs, on peut tout de suite penser à quelque chose. Et les autres personnes pas directement connectées à notre métier, au final, on parle quand même de l'entreprise, c'est aussi une équipe dans ce sens-là.

- 17 Ici, ce sont davantage des discussions portant sur l'entrepreneuriat, sur les stratégies des uns et des autres ou sur les contenus des projets. À certains moments, ces échanges glissent vers l'empathie ou la solidarité, comme l'explique E :

J'ai eu un coup dur, moi, en mai parce que j'étais à plus de 60 heures par semaine, à bosser les nuits, etc. Et là j'ai eu un client procédurier et pervers narcissique qui m'est tombé dessus. Et ça m'a... Je me suis un peu écroulée d'un coup. J'ai eu un soutien incroyable ! Il y en a beaucoup d'ailleurs après, quelques mois après m'ont dit 'c'est super parce qu'on a fait attention à nos conditions générales de vente, attention à nos contrats. Ton expérience ça a nourri tout le monde et tout', mais par contre, j'ai pu pleurer avec du monde autour de moi. [...] On venait taper à la porte pour savoir si ça allait... [...] Il y a un vrai rapport entre l'amitié et la collaboration.

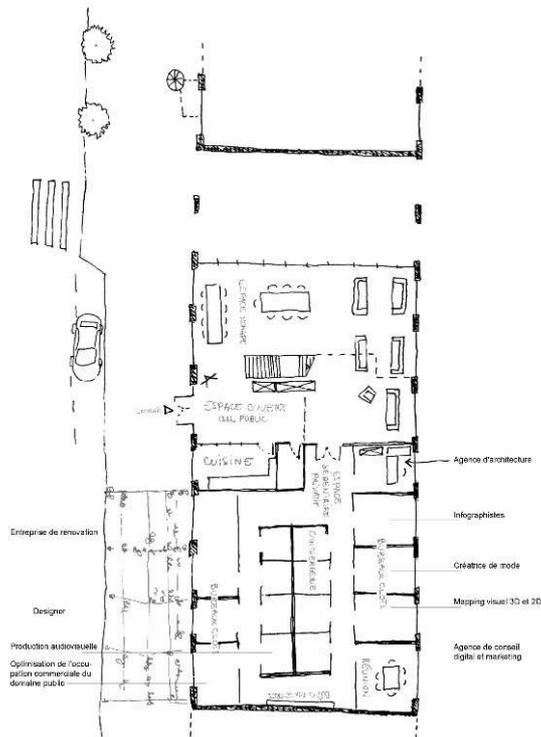
- 18 Or, par définition, la majorité des personnes travaillant dans des espaces de coworking débutent. Elles exercent depuis moins de cinq ans dans le cas des structures présentées ici. Dans cette perspective, le coworking apparaît non seulement comme une solution pour sortir de chez soi, mais aussi comme une manière de côtoyer des gens dans la même situation, ce qui rassure et reconforte. La cohésion sociale est ici fondée sur la différenciation et sur l'interdépendance des individus. Mais les petites histoires ne sont pas toujours joyeuses ; comme dans un autre lieu, où le vol d'un ordinateur par un coworker a rendu tout le monde méfiant et suspicieux. Si la littérature insiste sur la collaboration dans les espaces de coworking ou sur l'animation des lieux, peu de travaux reviennent sur les liens affectifs et émotionnels qui s'y développent.

- 19 Afin de renforcer les liens au-delà des conversations de couloirs, des projets communs transdisciplinaires sont fédérés par les coworkers ou leur animateur/gestionnaire « pour faire exister la transdisciplinarité ponctuellement et sous forme d'évènement » selon un architecte coworker (F). La transdisciplinarité, comprise comme ce qui établit des relations entre différents métiers, est souvent valorisée lorsqu'une personne est dévouée à ce rôle sur place ou lorsque le fondateur du lieu est lui-même présent et impliqué et que son travail exige un levier de croissance. Il profite dès lors de la présence de personnes exerçant différents métiers pour la promotion d'une plus-value relative à son approche.

- 20 L'une des agences parisienne (B) anime au sein du coworking, un atelier de fabrication de mobilier en carton pour venir en aide à une association. Dans d'autres lieux, comme à Annemasse, le coworking bénéficie du soutien des collectivités locales, impliquant des acteurs publics et privés. Ces projets sont de plus grande envergure et peuvent être réalisés : l'échelle du projet est architecturale, voire urbaine, implique de plus grands moyens. La difficulté réside alors dans la pérennisation d'un modèle « rentable » visant à impliquer des personnes dont les compétences sont différentes et complémentaires (fig. 2) et dans le fait de trouver des projets valorisant la transdisciplinarité. Dans les entretiens, les architectes semblent lucides sur le caractère sporadique de la transdisciplinarité et sur les écarts entre ambitions et réalités. Ce n'est pas tant cette difficulté qui transparaît « que les habitudes qu'ont les architectes à vouloir tout faire » dira l'un d'entre eux. Cependant, peu questionnent la nature même de ces

collaborations. Parfois, elles s'apparentent plus à de la communication (présentations entre coworkers) ou de la coordination (un poste de travail se libère, un nouvel acteur prend sa place) qu'à une réelle collaboration autour d'un projet ou d'une problématique.

Figure 2. Plan du coworking de l'agence E.



Crédits : Lucie Perrier.

- 21 Dans les pépinières d'entreprises, l'émulation entre entrepreneurs et le développement d'un réseau dépendent d'une masse importante d'utilisateurs et favorisent « l'apparition de dynamiques sociales entre entrepreneurs qui ont pour effet de dynamiser leurs démarches, de développer la créativité et l'innovation, et au final d'améliorer la robustesse de leurs projets<sup>21</sup> ». Une architecte rencontrée dans un coworking (A) encourageant le réseautage, notamment avec des entrepreneurs invités, explique que cette pratique est loin des habitudes des architectes. Mais avec le temps, ces mises en relation lui ont permis non seulement des échanges avec d'autres corps de métier mais aussi de répondre collectivement à des appels d'offres, de travailler ensemble.
- 22 Dans un autre lieu (G), l'un des fondateurs, urbaniste, s'est donné comme objectif de rassembler autour de lui des coworkers ayant la volonté et la possibilité de consacrer deux jours mensuels *pro bono* à des projets communs. Cette condition est *sine qua non* d'une place au sein du lieu. Contrairement à l'exemple précédent de fabrication de mobilier en carton, un projet commun est ici défini comme présentant des « enjeux importants », des retombées économiques notables et comme excitant (dans le sens d'un défi pour tous). L'architecte fondateur insiste sur l'avantage d'offrir un prix très accessible (soit 40 % moins cher que les prix du secteur) tout en étant dans « le chic » 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris. À la différence d'autres lieux, il explique que le choix des

coworkers ne s'effectue pas à partir de brèves présentations de leurs structures d'activité, mais selon trois critères : « présence de différents métiers, minimum de reconnaissance dans leur milieu (bonne réputation) et book intéressant. » Une première expérience, une réponse à un appel d'offres (Paris Affordable Housing Challenge), n'a pas permis de remporter le projet conçu entre les différentes sociétés du coworking. Néanmoins, tous les participants ont admis que la conjugaison des savoirs n'aurait jamais eu lieu s'ils n'étaient pas réunis au sein du même espace de travail : un architecte n'a pas l'habitude de travailler avec un conseiller en e-commerce ou un spécialiste de l'ingénierie foncière. Et pourtant, l'architecte de l'équipe explique que ceux-ci ont apporté au projet des dimensions qui renouvellent la transdisciplinarité, notamment une exigence méthodologique, la création de cartographies inexistantes, et qui orientent la manière de concevoir le projet. La particularité de ce projet tient à un double regard micro et macro. Chacune des planches du projet est constituée de deux parties : l'une revenant sur les scénarios de vie, le quotidien et les parcours résidentiels de deux personnes ; l'autre sur les impacts planétaires de leurs actions et pratiques. Un protocole « de travail directif mais ouvert » a organisé la répartition collective sous différents formats : trois hackatons<sup>22</sup>, des séances d'analyse en groupe, de discussion, de délibération et de production selon un calendrier défini par le fondateur du lieu. Mais au-delà de l'intérêt pour le faire ensemble, ce sont les effets qui importent pour cette équipe. Ici, ils n'ont pas été économiques mais le rayonnement du projet donne de la visibilité à chacune des entités et il est de leur devoir (entente initiale) de partager dans leurs réseaux respectifs ce projet comme une carte de visite : « On a eu la terre entière » dira l'un d'entre eux.

- 23 Dans plusieurs des entretiens, la collaboration par catégorie de métiers et de centre d'intérêt vise à terme la création d'une communauté<sup>23</sup> et à faciliter les réponses à des appels d'offres. Dans l'un des lieux tenus par un architecte, il faut candidater pour être admis, décrire sa structure, ses membres (incluant cv, site web, portfolio, photos à l'appui) et ses ressources financières (chiffre d'affaires), motiver son envie de développer des projets collectifs au sein du lieu, le type et la durée d'occupation. Dans ce coworking associatif, cette volonté de travailler au sein d'une communauté s'inscrit dans le prolongement d'habitudes estudiantines, et n'y participe que les métiers de la création de la ville<sup>24</sup> afin « d'aider les jeunes entrepreneurs à lancer leur activité en travaillant sur l'autonomie et l'autopromotion » explique l'architecte (F). La bonne ambiance et « la fête » participent des qualificatifs recherchés car il en « faut bien de temps en temps » (fig. 3).

Figure 3. Cuisine du coworking de l'agence C, lieu des convivialités.

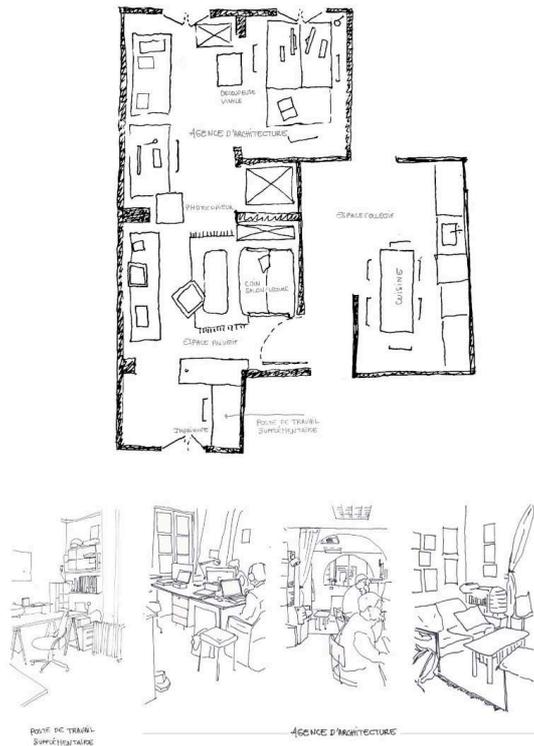


Crédits : Lucie Perrier.

- 24 La conciliation travail et ambiance apparaît effectivement dans tous les discours, comme chez un autre architecte qui travaille dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris (D) : « Avec X. on se régale, on se marre bien. [...] Il y en a qui font une heure de trajet pour venir ici tous les jours. » Ainsi, travailler dans un coworking semble être une voie ludique ou conviviale en opposition à l'épuisement professionnel ou l'ennui que ces jeunes coworkers associent à la pression et à la conformité du travail de salariés<sup>25</sup> en agence.
- 25 Toujours sur le ton de la « bonne ambiance », sont organisés « des apéros et des *meet-up* » qui servent, dans un autre lieu (C), plutôt à débattre ou faire connaître des initiatives dites responsables et proches de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France : par exemple, une soirée autour de l'agriculture urbaine et de la permaculture à laquelle sont invités une association, un chercheur, un créateur et des agriculteurs. Néanmoins, le « réseau de potes » revenant souvent dans la discussion, il est difficile de savoir si les participants sont réellement issus de la mixité présente dans le quartier, comme l'explique l'architecte, ou si un entre-soi se construit petit à petit. Cette solidarité semble plus riche dans les OpenLab, c'est-à-dire lorsqu'ils ouvrent aux non professionnels leurs machines et s'adaptent aux projets personnels du voisinage.
- 26 Les architectes rencontrés sont en quête de travail collectif, dans lequel les objectifs sont communs et les rôles équitables. Si l'inter/transdisciplinarité apparaît en filigrane, elle est corrélée à des modèles économique et hiérarchique, centre des intérêts de tous. Tous évoquent l'importance d'une pratique de l'architecture plus « horizontale » et « égalitaire », le rejet d'une logique hiérarchique entre les acteurs d'un projet, à laquelle ils substituent l'addition équitable des savoirs et des compétences sans distinction : « Moi je cherche du collaboratif. Je veux des gens qui ont envie de

travailler ensemble, d'avoir un statut équivalent. De partager complètement les honoraires, de pas faire de profit sur le dos de qui que ce soit. [...] Je veux une vision horizontale » explique l'architecte de Saint-Étienne. Dans un des lieux par exemple, un poste de travail supplémentaire est disponible dans l'espace de l'agence d'architecture afin de permettre à une tierce personne de l'occuper, selon les projets (fig. 4).

Figure 4. Plan et espace de l'agence B.



Crédits : Lucie Perrier.

- 27 Si les architectes ont peu d'exemples à transmettre sur la concrétisation de cette recherche d'horizontalité, force est de constater qu'elle repose sur des représentations associées à ces lieux de travail et qu'elle est motrice dans leurs choix. L'ouverture d'esprit, l'envie de partager et d'essayer participent de cet élan égalitaire. La présence d'une multiplicité de structures et leur diversité donnent l'impression d'une absence de hiérarchie. Et pourtant à chaque entreprise, sa propre hiérarchie, et à chaque travail interdisciplinaire, un chef de projet. À l'échelle des grands coworkings, le contrôle passe par le gestionnaire du lieu, et dans les cas où les équipements sont nombreux et onéreux, par des machines (caméra de surveillance, etc.). Cette volonté d'aplanissement hiérarchique impliquerait non seulement une redéfinition des modes de conception et de production de l'architecture, mais aussi du modèle pour qu'il soit pérenne et fasse ses preuves à long terme. Ce faisant, il induirait aussi un basculement sur ce qui fait reconnaissance, réussite et rôle de l'architecte. Pour l'instant, la volonté de le mettre en place est réelle sans pour autant se concrétiser.
- 28 Certaines de ces valeurs attribuées au coworking avaient déjà été expérimentées dans le milieu français de l'architecture des années 1960. En 1959, lorsque Jacques Allégret formulait l'idée d'un atelier d'urbanisme et d'architecture, il avait l'intention « d'offrir un lieu qui permette à différents spécialistes de travailler côte à côte sur les mêmes

dossiers, d'apprendre à se connaître et à se comprendre<sup>26</sup> ». Cette structure coopérative, inédite à l'époque, devenue l'AUA, promouvait un travail pluridisciplinaire fédérant architectes, urbanistes, décorateurs, ingénieurs, sociologues et géographes sur les mêmes projets.

## Coworking : un dispositif pour s'affirmer professionnellement

- 29 Pour les architectes interviewés, l'espace du coworking et le coworking matérialisent ces valeurs et s'inscrivent dans le prolongement des ambitions de l'AUA, sans pour autant revendiquer cette référence. Le coworking se présente comme un dispositif répondant à la recherche d'un statut propre à l'architecte. Prônant la recherche d'expériences, la redéfinition de l'exercice de l'architecte et du bien commun, il se positionne comme un modèle qui confère du sens au processus de travail et à la production : « autant des muses (nécessaires) que des contre-cultures (également nécessaires) pour la refonte des pratiques de travail<sup>27</sup>. »
- 30 Le statut de l'architecte semble effectivement dépendre de l'organisation du lieu, de sa dénomination et de son esthétique. Il oscille entre des univers dont les représentations sont à première vue antagonistes : une organisation institutionnalisée, prise en charge par une personne dédiée à ce rôle ou au contraire qui se bricole au fur et à mesure ; la référence à l'atelier pour sa dimension artisanale et temporelle, ou celle à un lieu axé sur les technologies, les compétences et les savoirs de la communauté.

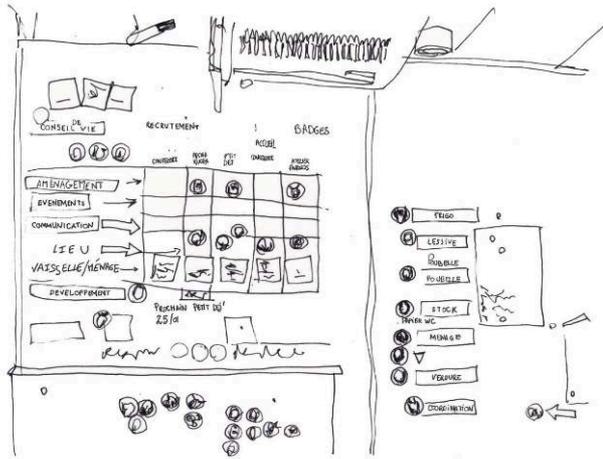
Figure 5. Prêt d'outils au coworking de l'agence C.



Crédits : Lucie Perrier.

- 31 Un point commun : l'investissement dans du matériel mutualisé (fig. 5), renvoie à une volonté de partage et de *todocratie* (néologisme entre *to do* et démocratie) incitant à une mise en commun des outils et à des collaborations : un « gros massicot manuel de bonne qualité » qui permet à un coworking de se lancer dans l'édition de petites impressions bien présentées, un traceur, une imprimante, une photocopieuse, des logiciels sophistiqués pour se concerter et échanger ; tout est fait pour rompre avec les logiques individualistes. Mais il s'agit aussi de s'équiper au mieux en investissant ensemble : soit une logique impulsée par une profession compétitive et qui subit fortement les tensions économiques. Les jeunes agences sont effectivement les plus touchées par ce sentiment de précarité<sup>28</sup>.
- 32 Ces valeurs peuvent rendre compte d'une mise en commun autour du lieu rassemblant les coworkers, comme en témoigne l'un des architectes lorsqu'il explique imposer une participation individuelle en termes de temps dans l'organisation et la vie du coworking et dans sa gestion collective. Mais plus intéressante encore est l'approche du coworking par les architectes du cas d'étude F : mettre à disposition les espaces urbains vacants pour des acteurs de la fabrication de la ville – plus communément appelé « urbanisme transitoire ». Effectivement, le bâtiment délaissé depuis des années a été repris en partie et transformé en coworking. L'objectif de l'architecte gestionnaire est de pérenniser les liens entre individus en s'appropriant le lieu et en le « créant ensemble ». Un tableau aimanté dans l'entrée donne à voir cette organisation au niveau de l'aménagement, des évènements à venir (Pecha Kucha<sup>29</sup>, conférences, atelier thématique), de la communication et des différentes tâches liées au ménage ou à la gestion des stocks (fig. 6). Cette organisation influe également sur le modèle économique, puisqu'il n'est plus nécessaire d'avoir un poste dédié à ces tâches. Dans un futur proche, l'objectif est que ce modèle encourage les uns et les autres à s'impliquer, voire à diminuer les coûts de location d'espace de chacun des coworkers.

Figure 6. Tableau d'organisation et de gestion du lieu.



Crédits : Lucie Perrier.

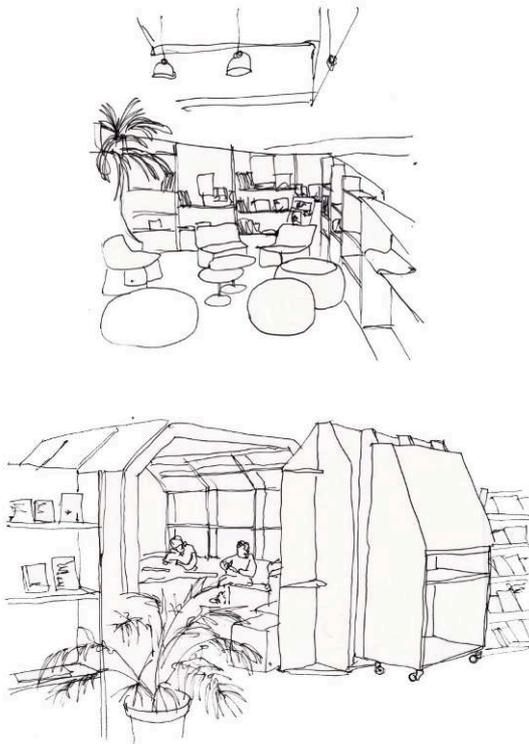
- 33 Or, la mise en place et la « bonne tenue » de ces outils de répartition des tâches nécessite justement une prise en charge. En réalité, le fondateur du lieu, en plus d'être architecte, joue le rôle du manager, en charge de la gestion logistique et technique de l'espace et de l'animation de la communauté, gratuitement : « Et après c'est parce qu'il y a ce côté associatif et tout le passé que j'ai connu, tout le bonheur et les larmes que j'ai connus dans une asso qui font que je fais avec le cœur. Moi je le fais clairement avec le cœur, avec les tripes. » Ainsi, si cette organisation cherche à réduire les coûts d'entretien, le fondateur ne prend pas en compte la valorisation de son rôle bénévole afin calculer le gain ou la perte réellement encourus. Travailler gratuitement paraît normal : ce jeune architecte explique clairement recevoir une aide financière de ses parents plus de cinq ans après l'obtention de son diplôme. Dans un contexte de partitionnement des missions de base de l'architecte (loi Elan), ou encore lorsque la pratique est soumise aux « habitudes » du marché privé, nombre d'architectes s'accoutument du travail gratuit (concours ouvert non rémunéré, esquisses à répétition, permis de construire modificatif, etc.) pour décrocher des marchés. Cela témoigne aussi de leur difficulté à convaincre de la valeur de leur travail, de leur expertise, face à des bureaux d'études ou des consultants. Car au-delà d'assurer ponctuellement certaines tâches, c'est le suivi sur le long terme qui nécessite le plus d'investissement.
- 34 Pour un autre architecte (D), ce qui prime dans l'organisation et la gestion du lieu est le message esthétique<sup>30</sup> qu'il renvoie :

Je dis pas que c'est indispensable mais ça assoit quelque chose. Je ne dis pas 'je suis sur ma table de cuisine' et ça fait plus pro quoi. Tout comme m'être montée en SAS plutôt qu'autoentrepreneur. Autoentrepreneur, on m'avait dit : fais attention, c'est

pas très crédible. Ça fait un petit peu... ça fait petit joueur quoi, voilà. Je sais que je n'hésite pas à dire je suis au [nom du lieu], je sais que ça fait son petit effet !

- 35 Les typologies spatiales participent de l'identité du lieu et le statut de l'architecte en dépend. Dans les lieux affichant une esthétique du réemploi, de la récupération et de l'autoconstruction, les valeurs d'autonomie, du *Do It Yourself*, du travail collectif et artisanal sont soulignées. À un autre niveau, cette esthétique cherche à exprimer une identité, celle liée à une « conscience verte » ou à des pratiques alternatives, avec l'utilisation de meuble en bois de récupération, ou de palettes couvertes de coussins en guise d'assises, etc.
- 36 Certains lieux sont plus soignés que d'autres : l'univers du design graphique y participe alors, avec des logos, pictogrammes, couleurs vives, mobilier contemporain de design d'inspiration scandinave (fig. 7). L'image renvoyée est celle du dynamisme, du ludique où le travail se doit d'être le plus agréable possible, du moins « fun ». Les sphères du travail, de la sociabilité et des loisirs sont dès lors poreuses et participent à atténuer les effets de la précarité.

Figure 7. Mobilier du coworking E.



Crédits : Lucie Perrier.

- 37 Les architectes de ces lieux ont tous l'ambition d'ouvrir leur propre coworking, perpétuant ainsi la culture d'une profession libérale ainsi que la reconnaissance sociale qui lui est associée. L'un d'entre eux (D) explique :

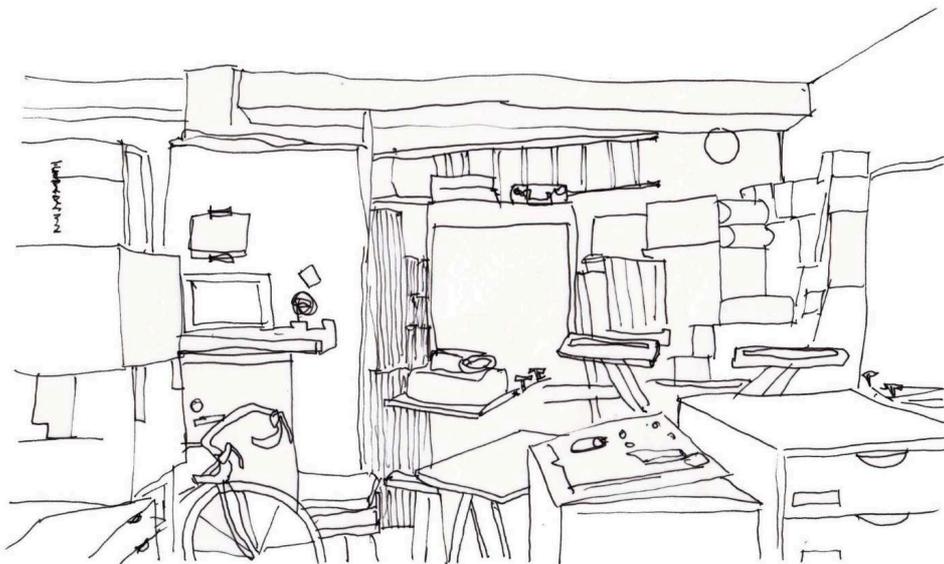
Mais le but là, actuellement, ce serait de retrouver des locaux, un lieu. De monter un lieu et d'avoir un lieu pérenne dans Paris pour vraiment être implanté dans le territoire, et pérenne avec quand même un peu de l'ambition qui serait par exemple d'acheter un lieu, une partie de bâtiment ou un bâtiment pour y loger toutes nos activités. Qu'on puisse l'autofinancer et...

38 Pour un autre (F), cette gestion est une autre pratique de l'architecture :

C'est que moi j'ai toute l'expérience de l'école déjà, je sais ce que c'est que d'étudier l'architecture, d'être architecte en fait, tout simplement. Avoir l'approche, la posture, pour moi c'est juste un autre médium. Ce qui change avec d'autres managers de projets qui ont fait une école de commerce, qui pourraient le faire aussi, mais ils n'auraient pas les mêmes objectifs. [...] Un exemple tout bête, ce matin on était à la banque justement pour parler de ce fameux projet et pour moi par exemple la qualité d'un espace... il y a beaucoup d'espaces de travail que je trouve... bah, qui ne me plaisent pas du tout. J'ai pas envie d'être là.

39 Cette remise en question du rôle de l'architecte intervient aussi à un autre niveau. Pour trois architectes (C, E, F), le mot atelier est d'usage. Il fait référence à un lieu où se « fabriquent » les choses en plusieurs étapes et induit des missions supplémentaires à celles dévolues à l'architecte concepteur. Dans son travail en tant qu'architecte et gestionnaire du lieu, l'un d'entre eux réhabilite lui-même, physiquement, des espaces. Il a ainsi récupéré et rénové les meubles du coworking : « Y a 15 % de tout ce qui est là qui n'a coûté que le coût de transport et de main-d'œuvre. Qui était du coup gratos parce qu'on l'a fait... » (fig. 8).

Figure 8. Récupération et stockage de mobilier.



Crédits : Lucie Perrier.

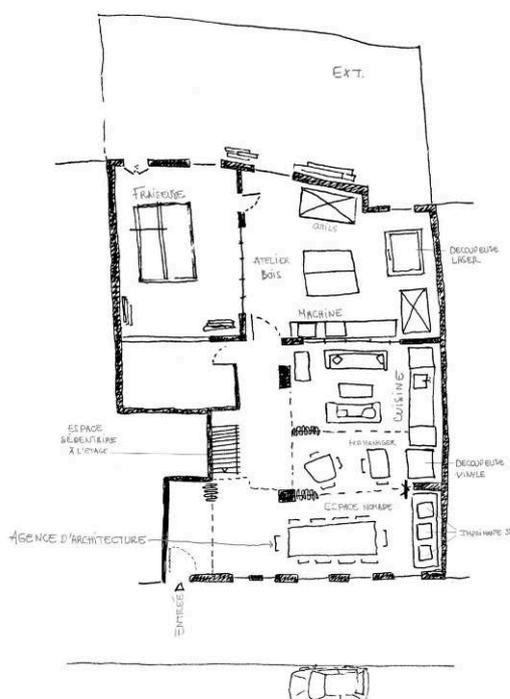
40 Dans le même sens, et face à l'infiltration continue du numérique dans la conception de l'architecture, une architecte (E) revendique ce qui est fait à la main comme une habileté à penser différemment l'espace :

D'être plus dans le fait de faire. Le [nom de l'agence qui fait référence au crayon] c'était pour ne pas oublier les racines. Je suis pas une accro à tout prix de l'informatique. [Nom de son prof] m'a appris pleins de choses de base, le travail des ombres, etc. à la main. [...] j'aime beaucoup dessiner les plans... [...] En phase d'esquisse, tout est fait à la main. Et ça me semble important parce qu'on communique autre chose qu'à l'informatique. [...] Maquettes j'en fais peu. [...]

*Atelier*, je trouve qu'il y a plus l'idée qu'on conçoit, on fabrique, on expérimente, on tente, on est... voilà. *Agence*, c'est comme si on prenait du produit fini, et on le vend. *Atelier* on est plus dans la matière. C'est comme ça que je le conçois. Par contre, je dis jamais au client *je vais à l'atelier* parce que *l'atelier c'est elle est où la scie ?*

- 41 Tout au long de la discussion, l'architecte projette une vision idéale et nostalgique de l'atelier comme un lieu de bricolage, de façonnage, supposant un rapport humble à la matière, valorisant une vision instinctive de la pratique plutôt qu'une vision intellectuelle ou pragmatique de la conception. L'atelier est entendu à mi-chemin entre le lieu de travail des architectes et celui de la fabrication. Mais dans les faits, il s'agit d'une réflexion sur les outils de l'architecte : le travail de la main s'arrête pour cette architecte à l'esquisse, la maquette se réduit à une perte de temps. Les impératifs du métier soumettent l'architecte et son équipe à une pression liée au temps de production, toujours plus restreint et peu valorisé par les honoraires : dépossédée de ce qu'elle aime faire, le travail à la main lui apporte une certaine satisfaction revendiquée ainsi par la référence à l'atelier.

Figure 9. Plan du coworking de l'agence C.



Crédits : Lucie Perrier.

- 42 Quant à un autre architecte, l'idée de départ est de réunir « makers », architectes, designers, étudiants, qui cherchent un espace de travail et de « making » pour se « réapproprier les outils de fabrication, le partage des expertises, le construire ensemble, et la production en ville<sup>31</sup> » (atelier bois, imprimante 3D, découpe vinyle/laser, fraiseuse, etc.) (fig. 9). Ces idéaux rejoignent ceux des fablabs en général, qui ont pour objectif une démocratisation de l'innovation matérielle passant par l'appropriation physique du numérique<sup>32</sup>. Dans ce cas précisément, réinventer la

solidarité dans les métiers de l'architecture passe par un engagement local et organique. Cette *fabrique de quartier* s'inscrit dans un genre d'expérimentation sociale :

C'est un espace pour tous ceux qui veulent s'investir et contribuer à un projet de quartier au sens large. Ceux qui souhaitent réfléchir collectivement aux questions de la ville productrice et à la place de chacun en tant qu'acteur et constructeur de son environnement<sup>33</sup>.

- 43 Cette solidarité est dite organique dans le sens où elle se fonde davantage sur la différenciation sociale que sur l'égalité : « La solidarité, ce sont des liens sociaux qui existent malgré la différence, malgré l'inégalité, ce qui présuppose donc la différenciation sociale<sup>34</sup>. » Dans ce cas, cette différenciation se situe à plusieurs niveaux : les compétences, les statuts, les classes sociales (le lieu est situé dans un quartier du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, certes en pleine gentrification mais aussi reconnu pour sa mixité sociale).
- 44 Les architectes en coworking souhaitent sortir de l'ombre. Plusieurs d'entre eux cumulent différentes tâches et s'impliquent au sein de l'espace de coworking (communication, gestion du lieu et des personnes). Dans plusieurs des cas, l'architecte ne semble plus être le chef d'orchestre de son équipe et de sa structure. Mais il ambitionne entre animation, médiation et gestion, de s'occuper du lieu entier. Fonder et gérer un coworking lui apparaît comme un projet, parfois d'architecture.

## Coworker, coworking : opportunité ou modèle ?

- 45 Les expériences documentées révèlent que le coworking repose sur plusieurs ressources : matérielles, immatérielles, financières, humaines ou stratégiques. Pour les architectes interviewés, l'appartenance à un coworking se situe, parfois de manière ambivalente, entre opportunité et modèle revendiqué. Le coworking comme une opportunité est un lieu de soutien, palliant l'isolement, imaginé comme un choix stratégique pour renforcer la structure d'activité, multiplier les formes de collaboration et le réseautage afin de répondre à la complexité croissante de l'accès aux commandes<sup>35</sup>. La responsabilité de l'architecte indépendant se dissoudrait au sein d'une équipe dont il n'est qu'un maillon. Le réseau social est constitué de liens faibles, dissous, reconfigurables selon les situations et les besoins de chacun. La complexité de la gestion d'un lieu et la performance nécessaire pour assurer la survie de la structure de travail de l'architecte sont ainsi évacuées. Conscients des paradoxes entre leurs discours et les réalités, les architectes en coworking ici interrogés se contentent pourtant et pour l'instant d'expérimenter le coworking comme un lieu d'exercice : « en faisant lieu », ils tentent de donner un sens supplémentaire à leur pratique.
- 46 D'un autre côté, certains d'entre eux l'entrevoient comme un modèle revendiqué, une pratique de l'architecture. L'exemple du coworking monté comme une pratique d'urbanisme consistant en l'occupation passagère d'un lieu délaissé (dit « urbanisme transitoire ») témoigne de cette volonté de faire du coworking un projet d'architecture ou d'urbanisme. En cela, le coworking serait un modèle : une programmation mise en place par l'architecte, un lieu conçu et réalisé, un projet concrétisé. L'image de l'urbaniste chef d'orchestre<sup>36</sup> reprise par les architectes correspond à son assimilation à une fonction d'encadrement ; son glissement s'opère ici du projet d'architecture à celui de coworking. Lorsque les architectes endossent volontairement ou tacitement le rôle d'animateur ou de gestionnaire, ils se projettent dans la représentation de l'architecte

indépendant en libéral<sup>37</sup>, partagée et valorisée dans le milieu de l'architecture, même si elle n'est plus dominante. C'est-à-dire principalement une mission où il est le maître à bord, possédant des compétences multiples lui permettant de se saisir d'un projet de manière polyvalente.

- 47 En cela, les architectes esquissent l'émergence d'une nouvelle figure, celle de l'*architecte coworker*. Cette dernière tente, tant bien que mal, de faire coexister valeurs et pratiques à travers le lieu d'exercice. Dans un contexte professionnel et législatif de plus en plus difficile pour la pratique conventionnelle, comme le cristallise la loi Elan, l'architecte coworker se veut opérateur du lieu. Il reprend les valeurs et représentations intériorisées de son métier et les transfère au sein du projet de coworking : il déplore la fragmentation des savoirs puisqu'il se situe lui-même à l'interface de plusieurs rôles, tente d'unifier dans un même lieu-projet savoirs et savoir-faire, reprend la rhétorique « parlant de complexité, d'indépendance, d'autorité et de composition<sup>38</sup> » afin de masquer la précarité de son statut, sinon de la profession. Dans un contexte où le nombre d'architectes exerçant en libéral continue de décliner, cette figure marquera peut-être un nouvel arbitrage, propre à ceux qu'on appelle la génération Z<sup>39</sup>: une génération résultant de l'avènement des technologies de l'information et de la communication, de la troisième révolution industrielle, favorisant le partage et le réseautage au sens large.
- 48 En effet, les types de solidarités dans le monde du travail mutent. De nos jours, si le syndicalisme, par exemple, intéresse peu les jeunes, d'autres valeurs de solidarité les préoccupent. À l'échelle européenne, elles sont partagées par ceux qu'on appelle les « participants confiants » :
- Il s'agit de jeunes a-religieux, confiants dans les autres, impliqués dans des associations et politisés, tolérants et ouverts à l'égard des personnes différentes (immigrés, voisins possiblement perturbateurs), adhérant aux valeurs démocratiques. Ils sont aussi très en faveur de valeurs d'autonomie individuelle et opposés aux normes générales qui peuvent régler les comportements surtout dans le domaine privé, mais également dans le domaine public. Ce groupe représente 23 % de la population jeune européenne. Ce type est ultradominant dans les pays du nord de l'Europe [...] surreprésenté dans des pays [...] comme la France (51 %) <sup>40</sup>.
- 49 Les architectes interrogés sont attirés par ces valeurs et rejoignent ces participants confiants. Dans le prolongement des coopératives, puis des collectifs, ils partagent une « philosophie d'action<sup>41</sup> » centrée sur le partage, le « co ».
- 50 L'architecte coworker est attiré par l'aspect collaboratif, il est dans l'attente d'une rencontre, notamment avec des personnes dont les compétences seraient complémentaires aux siennes. Mais rien n'assure cette rencontre, même à long terme. Il s'appuie sur un réseau constitué grâce à son lieu de pratique. Il y trouve un intérêt économique, pratique et de disponibilité immédiate ; puisque le lieu est déjà établi. Le coworking apparaît ainsi comme une ressource pour le développement d'une activité et le renouvellement des discours sur la pratique architecturale.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Raphaël Besson, « La mise en réseau des espaces de coworking au service de la régénération des territoires », *Urbanews.fr*, 30 septembre 2015, [en ligne] <https://www.urbanews.fr/2015/09/30/49648-la-mise-en-reseau-des-espaces-de-coworking-au-service-de-la-regeneration-des-territoires/>, consulté le 5 décembre 2018.
- Alexandre Blein, « Le *coworking*, un espace pour les transactions hors marché ? La valorisation des réseaux sociaux pour travailleurs indépendants », *Réseaux*, 2016/2, n°196, pp. 147-176, [en ligne] <https://www-cairn-info.inshs.bib.cnrs.fr/revue-reseaux-2016-2-page-147.htm>, consulté le 12 janvier 2020.
- Anca Boboc, Kevin Bouchareb, Valérie Deruelle et Jean-Luc Metzger, « Le *coworking* : un dispositif pour sortir de l'isolement ? », *SociologieS*, 2014, [en ligne], <http://journals.openedition.org/sociologies/4873>, consulté le 10 janvier 2020.
- Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme postface inédite*, Gallimard, Paris, 2011.
- Anne Bossé, Élise Roy, « Les mondes de l'architecture », *Lieux Communs*, n°17, 2005, LAUA/ENSA Nantes, pp. 10-22.
- Marlene Branca Sólío, « Les stratégies du discours néolibéral au XXI<sup>e</sup> siècle dans le champ du travail : le rôle du collaborateur et du *coworking* », *Communication et organisation*, n°52/2017, [en ligne], <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/5773>, consulté le 10 mars 2020.
- Carine Camors, Odile Soulard, « Les industries créatives en Île-de-France », Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France, 2010, [en ligne], <http://www.iau-idf.fr/detail/etude/les-industries-creatives-en-ile-de-france.html>
- Ignasi Capdevila, « Knowledge dynamics in localized communities: coworking spaces as microclusters », *Working Paper, SSRN Electronic Journal*, 2013, [en ligne] 10.2139/ssrn.2414121, consulté le 5 février 2019.
- Ignasi Capdevila, « Une typologie d'espaces ouverts d'innovation basée sur les différents modes d'innovation et motivations à la participation », *Gestion 2000*, vol. 33, n 4, 2016, pp. 93-115.
- Olivier Chadoin, *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Presses Universitaires de Limoges et du Limousin, 2006.
- Olivier Chadoin et Évette Thérèse, *Statistiques de la profession d'architecte, 1998-2007. Socio-démographie et activités économiques*, site internet du ministère de la Culture et de la communication, février 2010.
- Viviane Claude, « Le chef d'orchestre, un cliché de l'entre-deux-guerres. Contours d'une rhétorique inquiète », *Les Annales de la recherche urbaine*, n 44-45, 1989, pp. 69-80.
- Laurie Cohen, Mary Mallon, « The Transition from Organisational Employment to Portfolio Working: Perceptions of « Boundarylessness » », *Work, Employment & Society*, n°13 (2), 1999, pp. 329-352.
- Stéphanie Dadour, Anne Debarre, Maxime Decommer, « Des architectes et de leurs pratiques », *Re-vue Malaquais*, n°3, Actes Sud, 2018, p. 6.
- Margaux Darrieus, « Collectifs d'architectes », *AMC*, n°232, p. 64.

- Christine Desmoulins, « Loi ELAN : les jeunes architectes se mobilisent », *D'A. D'architectures*, n°265, sept. 2018, p. 30.
- Julie Fabbri et Florence Charue-Duboc, « Un modèle d'accompagnement entrepreneurial fondé sur des apprentissages au sein d'un collectif d'entrepreneurs : le cas de La Ruche », *Management international*, vol. 17, n°3, 2013, pp. 86-99.
- Francesca Ferguson, *Make\_Shift City: Renegotiating the Urban Commons*, Berlin, Jovis, 2014.
- Gustave-Nicolas Fischer et Chantal Fousse, « Espaces de travail et communication – Une lecture psychosociale », *Communication et Organisation*, n°21, 2002, [en ligne] <http://communicationorganisation.revues.org/2651>, consulté le 18 juin 2019.
- Richard Florida, *The rise of the creative class*, New York, Basic Books, 2002.
- Cécile Fonrouge, « Les fablabs et l'émergence de figures alternatives de l'entrepreneur », *Projectics/Proyética/Projectique*, n°19, 2018, p. 44.
- Olivier Galland, « Les valeurs des jeunes européens : un tableau d'ensemble », *Agora débats/jeunesses*, n 67, 2014/2, p. 71.
- Alessandro Gandini, « The rise of coworking spaces: A literature review », *Ephemera*, vol. 15, n°1, 2015, pp. 193-205.
- Patrick Genoud, Alexis Moeckli, « Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité » *Revue économique et sociale*, vol. 68, n°2, 2010, pp. 25-34.
- Dominique Gauzin-Müller, « La quête de la qualité architecturale de l'habitat social est-elle menacée ? », dossier dans *D'A. D'architectures*, n°266, oct. 2018.
- David Hesmondhalgh, Sarah Baker, « « A very complicated version of freedom »: Conditions and experiences of creative labour in three cultural industries », *Poetics*, n°38 (1), 2010, pp. 4-20.
- Karl-Otto Hondrich, Claudia Koch-Arzberger, *Solidarität in der modernen Gesellschaft*, Francfort, Fischer, 1992, cité dans Rainer Zoll, « Le défi de la solidarité organique. Avons-nous besoin de nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale ? », *Revue du MAUSS*, n°18, 2001-2.
- Bastian Lange, « From cool Britannia to generation Berlin? Geographies of culturepreneurs and their creative milieus in Berlin », dans Christiane Eisenberg, Rita Gerlach and Christian Handke (eds.), *Cultural industries: The British experience in international perspective*, Berlin, Humboldt University Berlin, 2006.
- Christine Liefoghe, Dominique Mons, et Didier Paris, *Lille, métropole créative ? : Nouveaux liens, nouveaux lieux, nouveaux territoires*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016.
- Christine Liefoghe, « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, Économie, Société*, vol. 20, n 1, 2018, pp. 33-61.
- Janet Merkel, « Coworking in the city », *Ephemera*, n°15 (1), 2015, p. 121.
- Basile Michel, « Le coworking, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires ». *Réseaux*, n°214-215 (2), 2019, pp. 289-318.
- Christian de Montlibert, *L'impossible autonomie de l'architecte : sociologie de la production architecturale*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1995.
- Bruno Moriset, « Tiers-lieux de travail et nouvelles territorialités de l'économie numérique : les espaces de coworking », *Spatialité et modernité : lieux et territoires*, SET-CNRS, Pau, 13 et 14 octobre 2011.

Bruno Moriset, « Inventer les nouveaux lieux de la ville créative : les espaces de *coworking* », *Territoire en mouvement*, n 34, 2017, [en ligne] <http://journals.openedition.org/inshs.bib.cnrs.fr/tem/3868>, consulté le 5 décembre 2018.

OMA, Rem Koolhaas, Bruce Mau, S, M, L, XL, Rotterdam, 010 Publishers, 1995.

Xavier Pierre, Antoine Burret, « L'apport des espaces de travail collaboratif dans le domaine de l'accompagnement des entrepreneurs : l'animation de réseaux de pairs », *Revue de l'Entrepreneuriat*, n°1/ vol. 13, 2014, p. 56.

Research Group on Collaborative Spaces, suivi du site web et du blog, [en ligne] <https://collaborativespacesstudy.wordpress.com>

Claire Riondel, « Les espaces de coworking en pleine croissance », *Bureaux à partager*, 17 oct. 2016, [blog en ligne] <https://www.bureauxapartager.com/blog/infographie-les-espaces-coworking-business-en-pleine-croissance/>, consulté le 12 janvier 2020.

Clay Spinuzzi, « Working Alone Together: Coworking as Emergent Collaborative Activity », *Journal of Business and Technical Communication*, n°26 (4), 2012, pp. 399-441.

Dilara Vanessa Trupia, et Catherine Fekrane, « Benchmark des espaces de coworking sur le territoire français. Silicon Sentier et TVT Innovation », rapport pour le projet INNOV'LABS, 2011, [en ligne] <http://siliconxperience.org/publications/etude-innovlabs>, consulté le 4 mars 2018.

François-Xavier de Vaujany, Amélie Bohas, Julie Fabbri, Pierre Laniray, *Nouvelles pratiques de travail : la fin du clivage salariat-entrepreneuriat ?*, Research Group on Collaborative Spaces, synthèse des recherches 2015-2016.

Allan Watson, « Sociological Perspectives on the Economic Geography of Projects: The Case of Project-Based Working in the Creative Industries », *Geography Compass*, n°6 (10), 2012, pp. 617-631.

Andreas Wittel, « Toward a Network Sociality », *Theory, Culture & Society*, n°18 (6), 2001, pp. 51-76.

## NOTES

1. Ordre des architectes, *Observatoire de la profession d'architecte*, Archigraphie, 2018, p. 135.

2. Plusieurs recherches témoignent de la représentation massive de ces métiers. Voir Alexandre Blein, *L'émergence du coworking dans l'offre d'immobilier d'entreprise en Île-de-France*, thèse, université Paris-Est, 2017.

Richard Florida, *The rise of the creative class*, Basic Books, New York, 2012. Janet Merkel, « Coworking in the city », *Ephemera*, n°15 (1), 2015, p. 121. Bruno Moriset, « Inventer les nouveaux lieux de la ville créative : les espaces de *coworking* », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, [en ligne] <http://journals.openedition.org/tem/3868>, consulté le 10 janvier 2020 ; Carine Camors, Odile Soulard, « Les industries créatives en Île-de-France », Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, 2010, [en ligne], <http://www.iau-idf.fr/detail/etude/les-industries-creatives-en-ile-de-france.html>. La synthèse de deux rapports du RGCS (Research Group on Collaborative Spaces) de 2014 et 2016 en témoigne aussi.

3. Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme postface inédite*, Gallimard, Paris, 2011 ; Laurie Cohen, Mary Mallon, « The Transition from Organisational Employment to Portfolio Working : Perceptions of « Boundarylessness » », *Work, Employment & Society*, n°13 (2), 1999, pp. 329-352 ; Allan Watson, « Sociological Perspectives on the Economic Geography of Projects: The Case of Project-Based Working in the Creative Industries », *Geography Compass*, n°6 (10), 2012, pp. 617-631.

4. Claire Riondel, « Les espaces de coworking en pleine croissance », *Bureaux à partager*, 17/10/2016, [en ligne] <https://www.bureauxapartager.com/blog/infographie-les-espaces-coworking-business-en-pleine-croissance/>, consulté le 12 janvier 2020.
5. Christine Desmoulins, « Loi ELAN : les jeunes architectes se mobilisent », *D'A. D'architectures*, n°265, sept.2018, p. 30.
6. Dans le cadre d'un projet IRS, l'IDEX de l'université Grenoble Alpes soutient la recherche croisée de Sabine Carton (prof. sciences de gestion) et Stéphanie Dadour, intitulée « Les formes renouvelées du projet : de nouvelles pratiques de travail étudiées à travers les espaces collaboratifs ».
7. Alessandro Gandini, « The rise of coworking spaces: A literature review », *Ephemera*, vol. 15, n 1, 2015, pp. 193-205.
8. Bastian Lange, « From cool Britannia to generation Berlin? Geographies of culturepreneurs and their creative milieus in Berlin », dans Christiane Eisenberg, Rita Gerlach and Christian Handke (eds.) *Cultural industries: The British experience in international perspective*, Berlin, Humboldt University Berlin, 2006.
- Clay Spinuzzi, « Working Alone Together: Coworking as Emergent Collaborative Activity », *Journal of Business and Technical Communication*, n°26 (4), 2012, pp. 399-441.
9. Marlene Branca Sólío, « Les stratégies du discours néolibéral au XXI<sup>e</sup> siècle dans le champ du travail : le rôle du collaborateur et du *coworking* », *Communication et organisation*, n 52, 2017, [en ligne], <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/5773>, consulté le 10 mars 2020.
10. Basile Michel, « Le *coworking*, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires », *Réseaux*, n°214-215 (2), 2019, pp. 289-318 ; Patrick Genoud, Alexis Moeckli, « Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité » *Revue économique et sociale*, vol. 68, n°2, 2010, pp. 25-34 ; Dilara Vanessa Trupia, Catherine Fekrane, *Benchmark des espaces de coworking sur le territoire français. Silicon Sentier et TVT Innovation*, rapport pour le projet INNOV'LABS, 2011, [en ligne] <http://siliconxperience.org/publications/etude-innovlabs>, consulté le 4 mars 2018.
11. Ignasi Capdevila, « Knowledge dynamics in localized communities: coworking spaces as microclusters », *Working Paper*, SSRN Electronic Journal, 2013, [en ligne] 10.2139/ssrn.2414121, consulté le 5 février 2019 ; Anna Aubry, Alexandre Blein, Elsa Vivant, « The promotion of creative industries as a tool for urban planning: the case of the Territoire de la culture et de la création in Paris Region », *International Journal of Cultural Policy*, n°21 (2), 2015, p. 12138, [en ligne] <https://doi.org/10.1080/10286632.2014.890602> ; Christine Liefoghe, Dominique Mons, et Didier Paris, *Lille, métropole créative ? : Nouveaux liens, nouveaux lieux, nouveaux territoires*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016 ; Francesca Ferguson, *Make\_Shift City: Renegotiating the Urban Commons*, Berlin, Jovis, 2014.
12. Marlene Branca Sólío, « Les stratégies du discours néolibéral au XXI<sup>e</sup> siècle dans le champ du travail : le rôle du collaborateur et du *coworking* », *Communication et organisation*, n°52, 2017, pp. 217-230.
13. Arnaud Scaillerez, Diane-Gabrielle Tremblay, « Les espaces de coworking : les avantages du partage », *Gestion*, vol. 41, n°2, 2016, pp. 90-92 ; Julian Waters-Lynch, Jason Potts, Tim Butcher, Jago Dodson, Joe Hurley, « Coworking: A Transdisciplinary Overview » *Social Science Research Network Scholarly Paper*, 2016, No. ID 2712217.
14. Ignasi Capdevila, « Knowledge Dynamics in Localized Communities: Coworking Spaces as Microclusters », *SSRN Electronic Journal*, 2013.
15. David Hesmondhalgh, Sarah Baker, « "A very complicated version of freedom": Conditions and experiences of creative labour in three cultural industries », *Poetics*, n°38 (1), 2010, pp. 4-20.
16. Andreas Wittel, « Toward a Network Sociality », *Theory, Culture & Society*, n°18 (6), 2001, pp. 51-76.
17. OMA, Rem Koolhaas, Bruce Mau, *S, M, L, XL*, Rotterdam, 010 Publishers, 1995.

18. Olivier Chadoin et Thérèse Évette, *Statistiques de la profession d'architecte, 1998-2007. Socio-démographie et activités économiques*, site internet du ministère de la Culture et de la communication, février 2010 ; Olivier Chadoin, *Être architecte : les vertus de l'indétermination - de la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2007 ; Anne Bossé, Élise Roy, "Les mondes de l'architecture", *Lieux Communs-Les Cahiers du LAUA*, pp. 10-22, 2015 ; Stéphanie Dadour, Anne Debarre, Maxime Decommer, « Des architectes et de leurs pratiques », *Re-vue Malaquais*, n°3, Actes Sud, 2018, p. 6.
19. Anca Boboc, Kevin Bouchareb, Valérie Deruelle et Jean-Luc Metzger, « Le *coworking* : un dispositif pour sortir de l'isolement ? », *SociologieS*, 2014, [en ligne] <http://journals.openedition.org/sociologies/4873>, consulté le 10 janvier 2020.
20. Ordre des architectes, *Le guide des sociétés d'architecture*, 2012, p. 6.
21. Xavier Pierre, Antoine Burret, « L'apport des espaces de travail collaboratif dans le domaine de l'accompagnement des entrepreneurs : l'animation de réseaux de pairs », *Revue de l'Entrepreneuriat*, n°1, vol. 13, 2014, p. 56.
22. Un hackathon est un événement lors duquel des équipes développent un projet sur une période limitée, courte (une journée, une nuit, un week-end...).
23. Anca Boboc, Kevin Bouchareb, Valérie Deruelle et Jean-Luc Metzger, « Le *coworking* : un dispositif pour sortir de l'isolement ? », *SociologieS*, 2014, [en ligne], <http://journals.openedition.org/sociologies/4873>, consulté le 10 janvier 2020, § 45
24. La pluridisciplinarité des métiers de la ville se définit dans ce cas, entre autres par 50 % d'architecte, urbaniste, paysagiste, scénographe et un autre 50 % d'AMO, paysagiste, ingénieurs BET, économiste de la construction, sociologue, juriste/avocat, designer, graphiste/webdesigner, perspectiviste/vidéaste, photographe, artiste...
25. François-Xavier de Vaujany, Amélie Bohas, Julie Fabbri, Pierre Laniray, *Nouvelles pratiques de travail : la fin du clivage salariat-entrepreneuriat ?*, Research Group on Collaborative Spaces, synthèse des recherches 2015-2016, p. 11.
26. Jacques Allégret, *Forum*, n 1, nov. 1962.
27. François-Xavier de Vaujany, Amélie Bohas, Julie Fabbri, Pierre Laniray, *Nouvelles pratiques de travail : la fin du clivage salariat-entrepreneuriat ?*, Research Group on Collaborative Spaces, synthèse des recherches 2015-2016, p. 22.
28. Christine Desmoulins, « Loi ELAN : les jeunes architectes se mobilisent », *D'A. D'architectures*, n°265, sept. 2018, p. 30 ; Dominique Gauzin-Müller, « La quête de la qualité architecturale de l'habitat social est-elle menacée ? », Dossier dans *D'A. D'architectures*, n°266, oct. 2018.
29. Format de présentation imposant un diaporama de 20 images se succédant toutes les 20 secondes.
30. Gustave-Nicolas Fischer et Chantal Fousse, « Espaces de travail et communication - Une lecture psychosociale », *Communication et organisation*, n°21, 2002, [en ligne] <http://communicationorganisation.revues.org/2651>, consulté le 18 juin 2019, § 29.
31. <https://woma.fr/lassociation/nous-contacter/>
32. Cécile Fonrouge, « Les fablabs et l'émergence de figures alternatives de l'entrepreneur », *Projectics/Proyética/Projectique*, n°19, 2018, p. 44.
33. <https://woma.fr/lassociation/le-projet-woma/>
34. Karl-Otto Hondrich, Claudia Koch-Arzberger, *Solidarität in der modernen Gesellschaft*, Francfort, Fischer, 1992 cité dans Rainer Zoll, « Le défi de la solidarité organique. Avons-nous besoin de nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale ? », *Revue du MAUSS*, n°18, 2001-2, p. 116.
35. Dû à un système de sélection basé sur des références de constructions similaires et un chiffre d'affaires.
36. Viviane Claude, « Le chef d'orchestre, un cliché de l'entre-deux-guerres. Contours d'une rhétorique inquiète », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, 1989, pp. 69-80.

37. Article 29 du Journal officiel de la République française du 23 mars 2012: « Les professions libérales groupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant. »

38. Viviane Claude, *op. cit.*

39. Élodie Gentina, Marie-Ève Delécluse, « Introduction », dans Élodie Gentina, Marie-Ève Delécluse (dir.), *Génération Z. Des Z consommateurs aux Z collaborateurs*, Paris, Dunod, « Management/Leadership », 2018, pp. 1-6, [en ligne] <https://www-cairn-int-info.inshs.bib.cnrs.fr/generation-z--9782100764259-page-1.htm>

40. Olivier Galland, "Les valeurs des jeunes européens : un tableau d'ensemble", *Presses de Sciences Po* (P.F.N.S.P.), « Agora débats/jeunesses », n°67, 2014, 2, p. 71.

41. Margaux Darrieus, « Collectifs d'architectes », *AMC*, n°232, p. 64.

## RÉSUMÉS

En 2018, l'observatoire démographique et économique de la profession d'architecte publié par le conseil national de l'Ordre, introduit pour la première fois le coworking comme l'un des principaux outils de collaboration utilisés par les architectes. La collaboration apparaît comme l'une des formes d'exercice transformant la pratique de l'architecture, et par conséquent le choix des lieux. Cet article s'intéresse aux enjeux de la transformation des activités des agences des architectes travaillant en coworking, ainsi qu'aux raisons qui encouragent les architectes à s'installer dans les espaces de coworking : dans quelle mesure le coworking participe à la pratique de l'architecte ? Et de quel architecte s'agit-il ? Il ne s'agit pas de retracer l'histoire ou la gestion managériale des agences mais de saisir ce que les architectes tirent de ces lieux en coworking à un moment (2016-2020) où la profession rencontre des modifications législatives et des représentations dévalorisantes, notamment la diminution du *leadership* des architectes sur les projets, comme le reflète la loi ELAN par exemple.

In 2018, the demographic and economic observatory of the architectural profession, published by the French National Council of Architects, introduced coworking as one of the main collaboration tools used by architects for the first time. Collaboration appears to be one of the ways that marks the transformations of the practice of architecture, and therefore the architect's choice of workspace. In this article, we will focus on the relationships between the transformations of the activities of architectural agencies who practice coworking, as well as on the reasons that encourage architects to settle in coworking spaces: between being a model or an opportunity, to what extent does coworking participate in the practice of the architect? This article does not seek to trace the history or managerial aspect of agencies, but to understand what architects get from these places, in a context where the profession is undergoing legislative changes and devaluing representations — in particular the decrease in the leadership of architects on projects, as reflected in the ELAN law, for example.

## INDEX

**Mots-clés** : Architectes, Coworking, Collaboration

**Keywords** : Architects, Coworking, Collaboration

## AUTEURS

### STÉPHANIE DADOUR

Docteure en architecture, Stéphanie Dadour est maîtresse de conférences à l'Ensa de Paris-Malaquais et chercheuse aux laboratoires MHA-evt et ACS (UMR AUSser CNRS 3329). Ses recherches croisant architecture et féminismes portent sur la diversification des métiers de l'architecture et la mènent à s'intéresser aux pratiques de l'architecture, particulièrement aux architectes travaillant dans les espaces dits « collaboratifs » (recherche financée par l'IDEX Univ. Grenoble Alpes-IRS, avec Sabine Carton).

### LUCIE PERRIER

Lucie Perrier est architecte diplômée de l'Ensa de Grenoble. Son projet de fin d'études propose un espace support de revendications pour les travailleur.euses du sexe à Leeds. Depuis 2018, elle participe avec Sabine Carton et Stéphanie Dadour à un projet de recherche IDEX : « Les formes renouvelées du projet : de nouvelles pratiques de travail étudiées à travers les espaces collaboratifs », porté par le laboratoire CERAG de l'université Grenoble-Alpes. En 2019, elle remporte le Schindler Global Award à Mumbai pour le projet « Flood me if you can » en binôme avec Soufiane Chibani.